

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUILLET 2012

Présents : Mrs COURTY, LAHILLADE, LE GARREC, RIU, YVORA, LASSALLE, TOUYA, SOMERVILLE
Mmes CLAVERIE, DUVERDIER, ADOUE, LESGARDS, EXPERT.

Excusé : Mr le Maire A. LABORDE

Mme DUVERDIER Valérie est nommée secrétaire de séance.

Mr RIU, 1^{er} Adjoint, préside la séance du conseil municipal.

***Renouvellement contrats personnel.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de renouveler le contrat de travail de Norjaham Larroquette et Didier Deslus.

***Création de poste.**

Mr Riu informe le conseil que le contrat de travail de Mme Françoise Marthiens se termine le 30 août. Après délibération, la création du poste d'Adjoint Administratif est validée. Le temps de travail est réparti ainsi : 20h/semaine pour la Poste et 15h/semaine pour la mairie.

***Gestion de mise à disposition ou location des salles communales.**

La commission en charge de l'élaboration des conventions concernant le prêt ou la location des différentes salles communales aux associations et particuliers sibusates mais aussi aux particuliers résidant hors commune, a présenté au conseil diverses propositions.

Les contrats et tarifs seront mis à disposition au niveau de la mairie.

***Demande de Madame PUJOL.**

Mme PUJOL a sollicité le conseil municipal pour une demande de sortie de sa propriété sur le futur parking du pôle médico-commercial. Une réponse lui sera apportée dès réception de la validation du projet concernant la voirie.

***Dossier subventions pôle commercial.**

Plusieurs subventions ont été demandées, notamment auprès du Sénat, du FISAC et du Conseil Général. Les dossiers sont en cours d'instruction. De plus, des subventions ont été requises auprès du Conseil Général et de MACS pour les travaux de réhabilitation de l'école. Le conseil autorise le maire à signer les autorisations d'emprunts pour ces travaux.

***Peinture balcon du Syndicat d'Initiative.**

Le balcon sera repeint, le choix de la couleur se fera à partir de la palette de couleurs imposées par les Bâtiments de France.

***Jardinières communales.**

Le conseil envisage de changer les jardinières communales. Les devis sont en attente.

***Agent d'accueil au Syndicat d'Initiative.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide le renouvellement du contrat de travail de Mme Elise Mouscardès en tant qu'agent d'accueil, du 09 juillet au 09 septembre. Elle sera présente de 15h à 17h du mardi au vendredi et de 15h à 18h le samedi.

***Demande de terrain pour projet parking école.**

Les commissions école et voirie réfléchissent à l'aménagement d'une aire de stationnement afin de garantir la sécurité des enfants. La propriétaire du terrain attenant au mur de l'école a été sollicitée pour une éventuelle cession d'une parcelle. La mairie est dans l'attente d'une réponse.

***Délibération pour l'indemnité conseil allouée au Comptable du Trésor.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de demander le concours du receveur municipal, Madame Azcue-Loubens, pour assurer des prestations de conseil et de confection des documents budgétaires,

DECIDE d'accorder une indemnité au taux de 100%

***Demande de Mr NOGUES.**

Le conseil donne un accord favorable à la demande de Mr Nogues pour effectuer des travaux à la tone mais demande à ce dernier de se rapprocher des Gardes-Nature également.

***Devis SYDEC.**

Le Sydec a transmis à la mairie les conditions techniques et financières concernant l'extension du réseau public de distribution électrique de l'Entreprise ADEL située route de Maremne. La participation communale s'élève à 3 999.00 €.

***Pose de bancs.**

En attente d'éléments supplémentaires, le conseil reporte ce point.

*** Participation financière au Centre de Loisirs de St Jean de Marsacq.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de verser la somme de 290.40 € à la commune de St Jean de Marsacq, représentant sa participation financière pour la fréquentation des enfants de la commune au centre de loisirs de St Jean de Marsacq (33 journée x 8.80 €), DIT que la dépense est prévue au budget 2012.

***MACS : Création halte-garderie itinérante – Modification annexe 4 des statuts de MACS.**

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mr RIU, 1^{er} Adjoint au Maire et en avoir délibéré,

DECIDE :

- D'approuver le projet de modification de l'intérêt communautaire défini à l'annexe 4 des statuts en matière de projet éducatif communautaire, conformément aux prescriptions de l'article L.5211-16 du code général des collectivités territoriales, en insérant un point 8 à l'annexe précitée ;
« 8 – Halte-garderie itinérante
Le fonctionnement de la Halte-garderie itinérante (frais de personnel et pédagogiques) installée sur MACS est de compétence communautaire.
Les communes sur le territoire desquelles sont implantées des antennes de la Halte-garderie itinérante prennent à leur charge :
 - La mise à disposition gratuite des locaux,
 - La fourniture du mobilier : bureau, fauteuil, table, chaises, armoire, rayonnage,
 - L'entretien des locaux. »
- D'approuver la modification de la numérotation subséquente au sein de l'annexe 4, le point 8 des statuts actuels devenant le point 9, et la rédaction initiale concernant les structures collectives pour la petite enfance modifiée comme suit : « (crèche intégrant une halte-garderie fixe, crèche familiale) » en lieu et place de « (crèche intégrant une halte-garderie, crèche familiale) » :
« 9 – Les compétences communales
La construction et le fonctionnement des structures d'accueil de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse sont de compétences communales :
 - .Les structures collectives pour la petite enfance (crèche intégrant une halte-garderie fixe, crèche familiale), les centres de loisirs, les espaces jeunes,
 - .les accueils périscolaires, Les bibliothèques, les médiathèques, les ludothèques,
 - .les aires de jeux. »

***Régime indemnitaire personnel communal.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide d'améliorer le régime indemnitaire au profit des personnels contractuels, stagiaires et titulaires.

En 2012, le versement se fera en août et en décembre, les taux seront respectivement :

- .de 170% par semestre pour les agents à temps complet
- .de 150% par semestre pour les agents effectuant plus de 20/35^{ème}
- .de 115% par semestre pour les agents effectuant plus de 10/35^{ème}
- .de 85% pour les agents effectuant moins de 10/35^{ème}

Ces taux sont applicables aux bases en vigueur au moment du paiement.

Les conditions de présence sont inchangées.

***Tarifs garderie-Trinquet.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (moins une abstention) décide qu'à compter du 1^{er} septembre 2012, le règlement de la garderie sera effectué mensuellement sur la base de :

-17,50 € pour un enfant

-28,00 € pour deux enfants

-36,00 € pour 3 enfants

Les tarifs de location du trinquet seront à partir du 1^{er} octobre 2012 :

-Tournoi Basco landais : 4.70 €/h

-Pala : 4.70 €/h

-Ligue : 10.30 €/h

-particulier journée : 11.00 €/h

-particulier journée trimestre : 10.30 €/h

-particulier soirée : 12.80 €/h

-particulier soirée trimestre : 12.00 €/h

-Ligue des Jeunes : 8.10 €/h

***Divers.**

-Saubusse Sport Pelote Basque a adressé un courrier à Mr le Maire afin de réserver des plages horaires du trinquet pour :

-le tournoi Basco-Landais du 18 juillet au 29 août, tous les mercredis soirs et le vendredi 17 août à partir de 18h, le mercredi 29 août pour la finale à partir de 17h.

- tournoi de pala du 15 août au 30 septembre, ils souhaitent réserver tous les soirs de la semaine à partir de 18h jusqu'à 22h et les samedis de 9h à 16h pour les parties de poule.

Du 1^{er} octobre au 03 novembre, les samedis et dimanches de 9h à 16h.

Ils sollicitent la réservation de la salle des jeunes pour les repas de clôture des deux compétitions.

Le conseil répond favorablement à leur demande de tarif préférentiel de 4 €/h le temps du tournoi de Pala.

-Le trinquet est réservé par la Ligue du 10 au 13 juillet, le matin, pour les enfants.

-Le permis de construire pour la maison de la chasse est déposé.

-Pour la prochaine rentrée scolaire, l'achat de matériels est envisagé.

-Des travaux dans les barthes sont prévus : le déversoir de la rigole du milieu se fera fin juillet.

-La gare de Saubusse est inscrite à la convention Programme 2011 co-signée entre le Conseil Régional d'Aquitaine et la SNCF. Les interventions se dérouleront sur les quais (rénovation du mobilier et de la signalétique).

*Les rendez-vous du mois *

-Samedi 14 juillet : Barrique républicaine à partir de 8h, 14h: Concours de pétanque, 20h: Repas 12€, animation: concert les Troubadours de l'Adour + Accordéoniste Alexandre Laborde, Minuit: Toro de Fuego.

-Exposition de peinture : Isabelle CHUITON expose ses œuvres **du 21 juillet au 6 août** au Syndicat d'Initiative (ouvert les après-midi de 15h à 18h). Venez découvrir ses tableaux réalisés à l'huile, une exposition variée à la rencontre de l'artiste.

-FESTIV'ADOUR : **Dimanche 15 juillet :** Rallye photos numériques toute la journée, départ au pont de la Marquèze (côté Pey), arrivée au Syndicat d'Initiative à Saubusse.

Samedi 28 juillet : St Jean de Marsacq : exposition des photos du rallye et vote du public salle Larrayade, au bourg salle des fêtes : CONTE avec Amadou Sanfo.

Dimanche 29 juillet : Saubusse : au bord de l'Adour et au château de BEZINCAM : différentes ANIMATIONS adultes et enfants : FRESQUE PEINTE en direct par des festivaliers et dirigée par Isabelle CHUITON, ART DE LA RUE : BOB, CONCERT avec Lili Cros et Thierry Chazelle... etc.

Mercredi 1^{er} août : Josse : animations et CONCERT avec Thérèse

Vendredi 21 septembre : St Martin de Hinx : CONCERT avec Claire Danlalune.

Une carte membre donne accès à tous les spectacles, sur tous les sites de FESTIV'ADOUR. Inscriptions et renseignements : Mairie de St Jean de Marsacq : 05.58.77.70.54 ou <http://festivadour.jimdo.com/>

-Jeudi 9 août : Concert Basque à l'Eglise de Saubusse à 21h avec L'OtxoteLurra, chœur d'hommes professionnels de Polyphonies Basques.